



République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers
COMMUNE DE BIARD

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 4 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 28 octobre 2019, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Membres absents : 6

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, LEVENT Marie-Claude, CORBEL Stéphane, THEBAULT Pierre, GIRAUDET Claudine, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, AUZANNEAU Chantal, LE GRASSE Jean-Pierre.

Membres absents excusés :

Mme MOREAU Geneviève donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles
Mme SERVAIS Françoise
M. METIVIER Didier donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane
M. PHELIPPON Jean-Luc donne pouvoir à M. THEBAULT Pierre
Mme NEVEU Isabelle
M.LEROY Mickaël

Secrétaire de séance : M. THEBAULT Pierre.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

PROJET DE VENTE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – RUE TRAVERSIERE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de la loi Elan (Evolution du Logement et de l'Aménagement et du Numérique) du 23 novembre 2018, la commune a été saisie par la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré « Immobilière Atlantic Aménagement » d'un projet de vente des 6 logements sociaux, situés rue Traversière à Biard.

Considérant notamment la volonté de conserver ces logements sociaux, situés à proximité immédiate d'une ligne de bus, au cœur du pôle de centralité, proches des équipements et de préserver l'attractivité de ce parc locatif, conformément à la stratégie de Grand Poitiers en matière de vente HLM,

Considérant que la commune n'a pas connaissance, à ce jour, du programme global de vente de l'ensemble des bailleurs sur le territoire communal et ne bénéficie alors d'aucune visibilité sur les stratégies patrimoniales impactant le parc social communal,

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, émet un avis défavorable au plan de mise en vente des six logements sociaux, situés rue Traversière, proposé par la SAHLM « Immobilière Atlantic Aménagement ».

PROJET DE VENTE PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE GRAND POITIERS « EKIDOM » DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – PLACE DES BORDERIES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de la loi Elan (Evolution du Logement et de l'Aménagement et du Numérique) du 23 novembre 2018, la commune a été saisie par l'Office Public de l'Habitat de Grand Poitiers « EKIDOM » d'un projet de vente des 12 logements sociaux, situés place des Borderies (2 T3 / 8 T4 / 2 T5) à Biard.

Considérant notamment la volonté de conserver ces logements sociaux, situés à proximité d'une ligne de bus, près du pôle de centralité, relativement proches des équipements et de préserver ce patrimoine social existant en raison de l'absence de disponibilités foncières sur le territoire communal,

Considérant que la commune n'a pas connaissance, à ce jour, du programme global de vente de l'ensemble des bailleurs sur le territoire communal et ne bénéficie alors d'aucune visibilité sur les stratégies patrimoniales impactant le parc social communal,

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, émet un avis défavorable au plan de mise en vente des 12 logements sociaux, situés place des Borderies, présenté par l'Office Public de l'Habitat de Grand Poitiers « EKIDOM ».

APPROBATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DU 26 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 26 septembre 2019 relatif au transfert à Grand Poitiers de l'Ecole de Musique de Migné-Auxances, à la régularisation de la compétence « Petite-Enfance » (Beaumont-Saint-Cyr, Dissay et Jaunay-Marigny), à la rétrocession du balayage des voiries communautaires (Jaunay-Marigny), à la rétrocession d'anciennes subventions communautaires (Chauvigny et Jardres) et au transfert de la gestion des ZAE 100 % aménagées et commercialisées (Chauvigny, Dissay et Saint-Georges-Les-Baillargeaux).

MISE A DISPOSITION DE BUREAUX DE LA MAIRIE AUPRES DU SYNDICAT CLAIN AVAL – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Dans le cadre de l'exercice de ses missions en matière de gestion de l'eau et notamment de préservation de la ressource en eau, le syndicat de rivières Clain Aval sollicite la mise à disposition de trois bureaux administratifs et équipements, au sein de la mairie, pour pouvoir concentrer tous ses effectifs dans un même espace de travail, à proximité de ses lieux d'intervention.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Mme Auzanneau), approuve la mise à disposition des locaux et équipements précités au profit du syndicat Clain Aval, avec effet au 1^{er} décembre 2019.

ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNALE (RLPI) – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES

Après la phase diagnostic, les orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPi) de Grand Poitiers Communauté Urbaine ont été débattues en conseil communautaire du 27 septembre 2019.

Ces orientations doivent également être soumises à un débat au sein des conseils municipaux des communes-membres de Grand Poitiers, préalablement à l'arrêt du RLPi en conseil communautaire.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPi) de Grand Poitiers et de la tenue du débat à ce sujet, étant entendu que ce dernier n'est pas soumis au vote.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL « VOLET PREVOYANCE » - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VIENNE

Dans le cadre du financement de la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'adhérer à la convention de participation « prévoyance » mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, auprès de TERRITORIA Mutuelle, à compter du 1er janvier 2020, pour une durée de 6 ans, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique. La participation au financement des cotisations des agents fonctionnaires, titulaires et stagiaires, pour le volet prévoyance, est fixée à 10 € nets unitaire par agent et par mois, proratisés en fonction du temps de travail.

CONVENTION DE STAGE – STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL POUR UN ELEVE EN CLASSE DE PREMIERE PROFESSIONNELLE

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donne son accord sur la réalisation d'un stage en milieu professionnel, par un élève en classe de première année de bac pro gestion-administration, du 25 novembre au 20 décembre 2019, au sein du service administratif de la commune.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision n°20/2019 du 15/10/2019

Modification de la décision n°15/2019 du 25 septembre 2019. Adoption d'une convention relative à la mise en œuvre de l'activité « éveil corporel » dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) avec l'association « Donne-Moi la Lune » de Béruges, pour un coût de prestation de 40 € sur la période scolaire 2019-2020.

Décision n°21/2019 du 18/10/2019

Abrogation de la décision n°14 du 19 septembre 2019 en raison d'un changement de date et lieu de formation. Prise en charge des frais de formation « BAFD » d'un agent pour la 1ère session de formation (formation générale), organisée du 20 au 28 octobre 2019, par l'Union Régionale des Francas des Pays de la Loire, sise à Nantes, pour un montant total de 714.00 €.

Décision n°22/2019 du 22/10/2019

Adoption d'un contrat d'engagement relatif à une animation musicale dans le cadre de la manifestation « repas des aînés », le 8 décembre 2019, au foyer Guillaume d'Aquitaine de Biard, avec l'association MIRILUDO PRODUCTIONS, sise à Niort (79) pour un montant de 200.00 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de suppression du réseau d'eau – secteur du Chilloc
- Caravane des sports
- Chute d'arbres – rue des Vieux Logis
- Calendrier des manifestations.